



Conférence générale

33e session
Projet de résolution

Генеральная конференция

33-я сессия
Проект резолюции

dr

Paris 2005

General Conference

33rd session
Draft resolution

المؤتمر العام

الدورة الثالثة والثلاثون
مشروعات القرارات

Conferencia General

33ª reunión
Proyecto de resolución

大会

第三十三届会议
决议草案

33 C/DR.25*
(COM.III)
15 septembre 2005
Original français

Point 4.2 de l'ordre du jour provisoire

Amendement au Projet de programme et de budget pour 2006-2007 (33 C/5)

présenté par **IRAN (République islamique d')**

Titre II.A - Grands programmes, projets relatifs aux thèmes transversaux

Grand programme :	III	Sciences sociales et humaines
Programme :	III.2	Droits de l'homme et transformations sociales
Sous-programme :	III.2.1	Transformations sociales
Résolution (33 C/5 par. n°) :	03220	
Incidences budgétaires indiquées par l'auteur :	100.000 dollars des États-Unis	
Source de financement proposée par l'auteur :	Budget ordinaire et ressources extrabudgétaires : programmes I.3.1, I.4.2, II.2.2 et III.2.2	

Modification, suppression ou adjonction proposée :

Nous proposons de supprimer la résolution proposée au paragraphe 03220, à l'alinéa (a) (ii), à la première ligne, les mots « **pour la** » et d'ajouter à sa place « **de** » et puis d'ajouter après le mot « **internationales** » la phrase suivante : « **et favoriser le débat sur la question des migrations internationales et du développement des villes, en élaborant** » ... ;

* Cette proposition est parvenue au Secrétariat le 16 août 2005.

pour lire comme suit :

(a) (ii) définir un cadre **de** conception, en matière de migrations internationales, **et favoriser le débat sur la question des migrations internationales et du développement des villes, en élaborant** des politiques fondées sur la recherche scientifique, et recueillir et ... ;

Note explicative :

La Conférence générale,

Vu que la migration est un problème global avec des conséquences politiques, sociales, économiques et culturelles, qui affectent annuellement des millions de personnes,

Étant donné que dans la phase II du programme MOST, l'UNESCO voudrait contribuer **activement** à la préparation et au suivi du *Dialogue* de haut niveau des Nations Unies consacré à la question des migrations internationales et du développement (Approches stratégiques, paragraphe 4, page 154),

Vu que la migration dans les pays en développement se présente sous la forme de l'exode des cerveaux, et que ces pays devraient faire face, dans leur politique du développement social, économique et culturel, aux conséquences néfastes qu'impose ce phénomène,

Comme le programme MOST, selon les recommandations de son Conseil intergouvernemental (à sa 7^e session), devrait, dans ses projets de recherches, être axé sur les problèmes et leurs solutions en respectant les valeurs universelles et la diversité, et aider les pays en développement dans le renforcement de leurs capacités en utilisant à cette fin les ressources disponibles (paragraphe (e) et (g), document SHS-2005/CONF.205/12),

Tenant compte du caractère unique de MOST en tant qu'organe intergouvernemental qui a la responsabilité de développer et de promouvoir les sciences sociales au niveau mondial pour la gestion des transformations sociales,

Invite le Directeur général à renforcer des capacités des pays en développement pour combattre le phénomène de la fuite des cerveaux. À cette fin, nous proposons à l'UNESCO d'organiser un séminaire international intitulé « *Les politiques sociales et les défis de la fuite des cerveaux : une initiative de MOST* », en partenariat avec les autres secteurs de l'UNESCO, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les réseaux de recherche et les associations de chercheurs en sciences sociales et les fondations et secteurs privés.